

**CIDD : ETUDES STRATEGIQUES ET DEMARCHES  
PARTENARIALES**

Pays : Sundgau  
Année : 2014 - 2015

Démarche partenariale ■

**CREATION DU CERCLE DE MECENES DU SUNDGAU**

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte pour le Sundgau

Maître d'œuvre : Syndicat Mixte pour le Sundgau

**I. Contexte**

---

Soucieux du développement notre territoire, le Syndicat Mixte pour le Sundgau souhaite mettre en place un « Cercle de mécènes ».

Ce cercle aura pour mission d'accompagner et de soutenir par le biais d'un fonds de dotation des projets d'intérêt général au regard de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 et de l'article 238 bis du Code Général des Impôts : activités ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en œuvre du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques.

Conscient de la diminution des aides publiques, nous souhaitons regrouper nos entreprises locales afin qu'elles se reconnaissent comme acteurs essentiels du développement de notre territoire et leur permettre de s'engager dans le développement durable à travers la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

La création du Cercle s'inscrit en cohérence avec la réflexion en cours au niveau du SMS dans le domaine culturel. En effet, le Syndicat Mixte pour le Sundgau porte actuellement le projet « Art et Paysages » visant à installer des œuvres d'art contemporain sur le territoire. La création du Cercle des Mécènes pourra permettre, par exemple, l'installation d'œuvres complémentaires, voire l'entrée de l'art contemporain au sein même de leurs entreprises.

**II. Objectifs**

---

Ce Cercle a pour ambition de regrouper des entreprises locales souhaitant s'investir dans le développement du territoire. Grâce à leur soutien, un fonds de dotation pourra financer des projets d'intérêt général correspondant aux valeurs du cercle : accès à la culture, diffusion de l'art, sauvegarde du patrimoine, solidarité, protection de l'environnement...

Ces projets devront s'inscrire dans la stratégie de développement des acteurs du Sundgau et cohérents avec le SCOT.

Afin de mener à bien cette mission, le Syndicat Mixte pour le Sundgau a besoin d'un animateur dédié à la mise en œuvre de cette action structurante.

L'animateur aura pour mission de:

- Démarcher les entreprises voulant intégrer le cercle des mécènes
- Créer le fonds de dotation (statuts, mise en place de la gouvernance...)
- Etablir le cahier des charges pour l'appel à projets
- Accompagner les porteurs de projet à monter leur dossier
- Organiser les comités de pilotage
- Assurer une communication efficace

### **III. Description du projet**

---

Le Syndicat Mixte pour le Sundgau souhaite créer le « Cercle des mécènes » du Sundgau dans le but de mener et financer des activités d'intérêt général, et/ou de redistribuer des fonds au profit d'organismes sans but lucratif accomplissant des œuvres et missions d'intérêt général.

Les projets soutenus pourront être variés, mais devront être locaux:

- Mécénat culturel : soutien à des événements musicaux ou d'arts vivants, soutien aux musées...
- Mécénat patrimonial: préservation des monuments historiques, du patrimoine artistique, du patrimoine naturel...
- Mécénat environnemental : actions d'éducation à l'environnement pour écoles primaires, de sensibilisation à l'environnement...
- Mécénat social : soutien à l'accès à l'emploi aux personnes en difficulté à l'emploi...
- Mécénat croisé : soutien à des projets d'éducation par la culture, d'insertion par le sport, de sensibilisation à l'environnement par la pratique artistique...
- Etc...

Les entreprises du « Cercle des mécènes du Sundgau » peuvent intervenir différemment :

- Mécénat financier
- Mécénat en nature : soutien matériel
- Mécénat de compétences : mise à disposition d'un ou plusieurs salariés sur une période donnée et sur le temps de travail

Le fonds permettra d'inciter et faciliter la mise en place de projets sur le Pays du Sundgau.

Un cahier des charges sera établi en fonction des attentes et des valeurs défendues par les membres du cercle, puis un appel à projets sera lancé. Les porteurs de projet présenteront au « cercle des mécènes » les valeurs de leur projet et les bénéfices quantifiés pour son public.

Au-delà de la reconnaissance comme acteur essentiel du développement de son territoire, les entreprises tirent des bénéfices aussi bien internes qu'externes :

- Engagement dans le RSE
- Intégration à l'environnement sociétal
- Fédération du personnel dans des projets riches de sens
- Fierté d'appartenance des salariés
- Révision des méthodes de travail, dynamisation de la créativité
- Communication de l'image et des valeurs
- Mise en réseau avec des chefs d'entreprises, des élus, la presse...
- Réductions d'impôts

### **IV. Aire de rayonnement du projet**

---

Pays du Sundgau

### **V. Partenariats**

---

- Partenariat entre le SMS et la Fédération des Artisans et Commerçants du Sundgau, la CCI et la CMA pour la mise en relation avec les entreprises de notre territoire et le travail en réseau
- Partenariat entre le SMS et les entreprises locales pour la création et la gouvernance du « Cercle des Mécènes »
- Partenariat entre le SMS et les porteurs de projet pour le montage du dossier de mécénat
- Partenariat entre le « Cercle des Mécènes » et les porteurs de projet pour le développement local

## VI. Respect des critères en faveur du développement durable

Les entreprises participant au cercle des mécènes du Sundgau engagent leur responsabilité sociétale. De ce fait, elles contribuent aux enjeux du développement durable :

### ■ Contribution à l'économie du territoire

Les dépenses directes et indirectes d'une action soutenue par le mécénat sont créatrices de valeur ajoutée et d'emplois directs et indirects. Par exemple lors d'un événement musical, des emplois temporaires peuvent être créés et dynamiser le commerce et l'artisanat local

### ■ Prise en compte de l'environnement

Le cahier des charges comprendra un volet environnemental. Chaque porteur de projet sera amené à réfléchir aux moyens et mesures à mettre en place pour réduire l'impact de son action/projet. Par exemple lors d'un événement musical ou sportif: utilisation de gobelets consignés, mise en place du tri sélectif, limiter les impressions papiers ou veiller à la qualité environnemental de l'impression... Les actions de préservation ou de gestion des espaces naturels et les actions de sensibilisation à l'environnement seront éligibles dans le cadre de mécénat patrimonial ou environnemental.

### ■ Réponse à un besoin de la société

Les projets de mécénat solidaire seront évidemment des actions soutenues par le « Cercle des Mécènes du Sundgau ». En France, les mécènes privilégient l'action sociale. Ce domaine représente 38% du budget du mécénat (source ADMICAL – CSA, 2014). Il recouvre plusieurs types d'activité: le secteur social, l'éducation-formation, l'assistance humanitaire...

En conclusion, le « Cercle des Mécènes » du Sundgau sera attentif à ce que les projets soutenus répondent au développement durable de notre territoire. Ce sera un critère important quant au choix de soutenir une action.

## VII. Montage financier

Dépenses (TTC)		Recettes		
Phase 1		Fonds propres	22 000 €	50 %
Séminaires de travail	1 000 €	Région Alsace	22 000 €	50 %
Animateur à mi-temps	11 000 €			
Phase 2				
Communication (plaquette de présentation, etc.)	10 000 €			
Animateur à mi-temps	22 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>44 000 € TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 000 € TTC</b>	

Le fonds de dotation ne sera abondé qu'avec des fonds privés.

La phase 2 sera engagée en fonction des résultats de la phase 1 : justification de la mobilisation des acteurs économiques permettant de constituer un fonds au minima du montant investit par les collectivités locales.

## VIII. Calendrier de réalisation

---

Phase 1 : 2<sup>ème</sup> semestre 2014 / démarchage des entreprises/12 000 €

Phase 2 : 2015/ création du fonds de dotation et lancement de l'appel à projets/ 32 000 €

## IX. Modalités d'évaluation

---

Bilan phase 1 :

- Nombre d'entreprises adhérant au fonds de dotation
- Convention partenariale

Bilan phase 2

- Définition de projets communs
- Nombre de projets soutenus
- Montant des dons accordés
- La prise en compte des besoins de la société civile dans la mise en place du projet.
- La qualité du partenariat entre le « Cercle des mécènes » et le bénéficiaire et le suivi des besoins du bénéficiaire
- Le rayonnement territorial des projets soutenus

X. Avis du CTAC : Le CTAC donne à l'unanimité un avis favorable à ce projet.

---

Date et signature du porteur de projet : le 17 septembre 2014



René DANESI  
Président